



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux d'entretien courant - Divers postes pour le GHT Alliance Gironde

- Gros-œuvre – démolition - maçonnerie
 - Cloison sèche-plâtrerie - faïence
 - Plomberie
- Chauffage - Ventilation - Climatisation (CVC)
- Voirie et Réseaux Divers (VRD)

Date et heure limites de réception des offres :
31JUILLET 2026 à 12 :00

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	4
1.6 - Renouvellement	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Contrôle technique.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visite sur site(s) obligatoire.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	15
9 - Renseignements complémentaires.....	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
9.2 - Procédures de recours	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux d'entretien courant : Divers postes pour le GHT Alliance Gironde

Le présent accord-cadre concerne des travaux d'entretien courant, hors opération de travaux définie spécifiquement par la personne publique. Il concerne les corps d'état suivants :

- Gros-œuvre - démolition - maçonnerie
- Cloison sèche - plâtrerie - faïence
- Plomberie
- Chauffage - Ventilation - Climatisation (CVC)
- Voirie et Réseaux Divers (VRD)

L'accord-cadre s'exécute au profit du Groupement Hospitalier de Territoire Alliance Gironde dont les établissements sont listés à l'annexe 1 du CCAP « Fiche logistique des Etablissements du GHT ».

L'établissement support du GHT Alliance Gironde est le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque établissement du GHT doit suivre l'exécution de l'accord-cadre.

Lieu(x) d'exécution :

Les lieux d'exécution des prestations sont énoncés à l'annexe 1 du CCAP "Fiche logistique des établissements du GHT"

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 et du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 21 lots :

Allotissement	
Lot 1	Gros-œuvre - maçonnerie - Cloison sèche plâtrerie et faïence pour le CHU de Bordeaux : GH Pellegrin - Direction Générale - GH Saint André et centre Jean Abadie
Lot 2	Gros-œuvre - maçonnerie - Cloison sèche-plâtrerie et faïence pour le CHU de Bordeaux : GH Sud (hôpitaux Haut Lévêque et Xavier Arnoz - EHPAD de Lormont)
Lot 3	Gros-œuvre – maçonnerie pour le CH Charles Perrens
Lot 4	Gros-œuvre - démolition pour le GH SUD GIRONDE : ESPASS de PONDENSAC, CH de BAZAS, CH de CADILLAC, CH SUD GIRONDE
Lot 5	Plâtrerie pour le Centre hospitalier de Libourne

Lot 6	Plâtrerie pour le Centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande
Lot 7	Plâtrerie pour le Centre hospitalier de Blaye
Lot 8	Cloison sèche -Plâtrerie pour le CH Charles Perrens
Lot 9	Plâtrerie pour le GH SUD GIRONDE : ESPASS de PONDENSAC, CH de BAZAS, CH de CADILLAC, CH SUD GIRONDE
Lot 10	Plomberie sanitaire pour le CHU de Bordeaux : GH Pellegrin – Direction Générale - GH Saint André et centre Jean Abadie
Lot 11	Plomberie sanitaire pour le CHU de Bordeaux : GH Sud (hôpitaux Haut Lévêque et Xavier Arnoz - EHPAD de Lormont)
Lot 12	Plomberie / CVC pour le Centre hospitalier de Libourne
Lot 13	Plomberie / CVC pour le Centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande
Lot 14	Plomberie / CVC pour le Centre hospitalier de Blaye
Lot 15	Plomberie / CVC pour le CH Charles Perrens
Lot 16	Plomberie / CVC pour le GH SUD GIRONDE : ESPASS de PONDENSAC, CH de BAZAS, CH de CADILLAC, CH SUD GIRONDE
Lot 17	CVC pour le CHU de Bordeaux : GH Pellegrin - Direction Générale – GH Saint André et centre Jean Abadie
Lot 18	CVC pour le CHU de Bordeaux : GH Sud (hôpitaux Haut Lévêque et Xavier Arnoz - EHPAD de Lormont)
Lot 19	VRD pour le Centre hospitalier de Libourne
Lot 20	VRD pour le Centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande
Lot 21	VRD pour le Centre hospitalier de Blaye

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre	45262522-6	45421141-4	45410000-4
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre	45262522-6	45421141-4	45410000-4
03	45223220-4	Travaux de gros œuvre	45262522-6		
04	45223220-4	Travaux de gros œuvre	45111100-9		
05	45410000-4	Travaux de plâtrerie			
06	45410000-4	Travaux de plâtrerie			
07	45410000-4	Travaux de plâtrerie			
08	45421141-4	Travaux de cloisonnement	45410000-4		
09	45410000-4	Travaux de plâtrerie			
10	45330000-9	Travaux de plomberie			
11	45330000-9	Travaux de plomberie			
12	45330000-9	Travaux de plomberie	45331000-6		
13	45330000-9	Travaux de plomberie	45331000-6		
14	45330000-9	Travaux de plomberie	45331000-6		
15	45330000-9	Travaux de plomberie	45331000-6		
16	45330000-9	Travaux de plomberie	45331000-6		
17	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation			
18	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation			
19	45233140-2	Travaux routiers			
20	45233140-2	Travaux routiers			
21	45233140-2	Travaux routiers			

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. Le renouvellement interviendra à compter du 3ème trimestre 2030

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur du CHU DE BORDEAUX (Etablissement support) ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même, sauf stipulation contraire au bon de commande. Le cas échéant, ce dernier précisera l'identité du maître d'œuvre ainsi que le détail des missions qui lui auront été confiées.

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres des Etablissements membres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - o annexe 1 "Désignation des co-traitants/sous-traitant et répartition des prestations » ;
 - o annexe 2 « "Liste des comptables assignataires - Trésoriers" ;
- Le règlement de la consultation (RC) 1 et son annexe :
 - o Annexe 1 « Descriptif par lot des chantiers exécutés en simultané » ;
- L'attestation de visite
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :
 - o annexe 1 " "Fiche logistique des établissements du GHT" " ;
 - o annexe 2 " Convention inter-échange EDIFLEX "(Uniquement pour le CHU DE BORDEAUX) ;
 - o annexe 3 "Convention inter-échange - Sous-traitance EDIDOC » "(Uniquement pour le CHU DE BORDEAUX) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot (accompagné pour les lots du GH SUD-GIRONDE du tableau relatif au guide des structures)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot et son annexe
 - o Annexe 1 « Remise sur chiffre d'affaires » ;
- -Le cadre du mémoire technique par lot;

- Pièce de candidature DC1 ;
- Pièce de candidature DC2 ;
- Un modèle de DC4.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur du CHU DE BORDEAUX (Etablissement support) se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 06 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur du CHU DE BORDEAUX (Etablissement support) applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.	Non
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Numéro unique d'identification (numéro SIREN). Pour les entreprises étrangères : un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Pas de niveau minimum requis	Non

Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Pas de niveau minimum requis	Non
--	------------------------------	-----

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur du CHU DE BORDEAUX (Etablissement support). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 Pièces de l'offre

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et », annexe 1 "Désignation des co-traitants/sous-traitants et répartition des prestations	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot concerné dans son format de fichier natif (Excel) et son annexe 1 « Remise sur chiffre d'affaires »	Non
L'attestation de visite signée pour les lots concernés	oui
Le cadre du mémoire technique du lot concerné dûment complété. Il est souligné qu'en cas de renvoi au mémoire technique, <u>les soumissionnaires doivent indiquer la page et le numéro des articles concernés.</u>	Non
Le cas échéant le mémoire technique (contenant uniquement les éléments demandés au titre de la valeur technique et du développement durable - voir ci-dessous article attribution des marchés)	Non

Le pouvoir adjudicateur utilise la technique dite du « chantier type masqué ». Dans le cadre de la présente procédure, le chantier type a été établi en amont de la procédure mais ne sera pas communiqué au candidat. Le chantier type masqué servira à l'analyse du critère prix.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visite sur site(s) obligatoire

Uniquement pour les lots du CHU de Bordeaux, CH de Libourne, CH de Sainte-Foy-La-Grande, CH de BLAYE et le CH Charles PERRENS

La visite sur site(s) est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Lots	Lieux de rencontre	Conditions de visite
1, 2, 10, 11, 17, 18 (BORDEAUX)	CHU DE BORDEAUX GH SUD - Hôpital HAUT-LEVEQUE	Les visites du CHU de Bordeaux se dérouleront : - Le Lundi 06/07/2026 à 10h - Le Jeudi 16/07 à 14h30

	Avenue de Magellan 33600 PESSAC Service Ingénierie	Contact : Stéphane LABARTHE stephane.labarthe@chu-bordeaux.fr
5, 12 19 (LIBOURNE)	Centre hospitalier de Libourne – Direction des Fonctions Techniques et Travaux	Les visites du CH de Libourne se dérouleront le : <u>Lot 5 Plâtrerie</u> : Jeudi 02/07/2026 à 11h00 Vendredi 17/07/2026 à 14h00 <u>Lot 12 Plomberie / CVC</u> : Jeudi 02/07/2026 à 9h00 Vendredi 17/07/2026 à 10h00 <u>Lot 19 VRD</u> : Jeudi 02/07/2026 à 10h00 Vendredi 17/07/2026 à 11h00 Contact : Hugo COSTECALDE hugo.costecalde@ch-libourne.fr
6,13, 20 (SAINTE FOY LA GRANDE)	Centre hospitalier de Sainte Foy La Grande – Service technique	Les visites du CH de Sainte Foy La Grande se dérouleront le : <u>Lot 6 Plâtrerie</u> : Jeudi 02/07/2026 à 15h00 Jeudi 16/07/2026 à 11h00 <u>Lot 13 Plomberie / CVC</u> : Jeudi 02/07/2026 à 13h00 Jeudi 16/07/2026 à 9h00 <u>Lot 20 VRD</u> : Jeudi 02/07/2026 à 14h00 Jeudi 16/07/2026 à 10h00 Contact : Laurent VERMEULEN laurent.vermeulen@ch-libourne.fr
7,14, 21 (BLAYE)	Centre hospitalier de Blaye – Service technique	Les visites du CH de Blaye se dérouleront : -Le Mardi 07/07/2026 -Le Jeudi 16/07/2026 à partir de 15h00 Merci de contacter Mme Auriane PICQUART afin de définir les horaires. Contact : Auriane PICQUART a.picquart@chblaye.fr
3, 8, 15 (CHCP)	Centre hospitalier Charles Perrens Service technique	Les visites du CH Charles Perrens se dérouleront le : • Jeudi 02/07/2026 de 9h00 à 11h00 • Mercredi 15/07/2026 de 9h00 à 11h00 Contact : Luc Manon - lmanon@ch-perrens.fr

Les candidats seront invités à signer un registre des visites. Les Candidats communiqueront dans les pièces de l'offre l'attestation de visite de site pour le ou les lots concernés par la remise d'offre.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur du CHU DE BORDEAUX (Etablissement support) à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise)

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
CHU BORDEAUX
12 rue DUBERNAT
UMATIME - Porte 01 1er étage
33404 TALENCE CEDEX

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur du CHU DE BORDEAUX (Etablissement support) peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse et/ou substantiellement irrégularisable. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 1, 2, 10, 11, 17, 18, (CHU DE Bordeaux)

Critères	Pondération
1- Prix des prestations au regard du chantier type masqué (Le chantier type masqué est réalisé sur la base d'une prestation réaliste)	60
2-Valeur technique <u>sur la base du cadre de mémoire technique</u>	35

<p>2.1- Moyens humains</p> <p>Moyens humains affectés à l'exécution des travaux appréciés au regard de l'organigramme faisant apparaître les rôles des intervenants, leur expérience leur temps de présence en Equivalent Temps Plein</p> <p>Capacité à répondre à plusieurs chantiers en simultané dont le détail est donné en annexe 1 au présent RC</p>	15
<p>2.2- Moyens matériels</p> <p>Moyens matériels affectés à l'exécution des travaux appréciés au regard du descriptif des Equipements/matériels/matériaux proposés</p>	5
<p>2.3- Méthodologie d'intervention</p> <p>Mesures prises par le candidat pour tenir compte des contraintes liées à l'exécution des travaux en site occupé dans un établissement de santé (ou autre contrainte spécifique)</p> <p>Organisation mise en œuvre par le candidat pour l'exécution des travaux et pour répondre aux urgences</p> <p>Organisation mise en œuvre pour assurer la continuité des travaux (période de congés/absences...)</p>	15
<p>3- Développement durable <u>sur la base du cadre de mémoire technique</u></p> <p>Développement durable apprécié au regard de la qualité des matériaux utilisés (produits labellisés / écolabellisés/bio sourcé...)</p>	5

Pour les lots 4, 9, 16 (GH Sud Gironde)

Critères	Pondération
1- Prix des prestations au regard du chantier type masqué (Le chantier type masqué est réalisé sur la base d'une prestation réaliste)	60
2-Valeur technique <u>sur la base du cadre de mémoire technique</u>	35
<p>2.1- Moyens humains</p> <p>Moyens humains affectés à l'exécution des travaux appréciés au regard de l'organigramme faisant apparaître les rôles des intervenants, leur expérience leur temps de présence en Equivalent Temps Plein</p> <p>Capacité à répondre à plusieurs chantiers en simultané dont le détail est donné en annexe 1 au présent RC</p>	20
<p>2.2- Moyens matériels</p> <p>Moyens matériels affectés à l'exécution des travaux appréciés au regard du descriptif des Equipements/matériels/matériaux proposés</p>	10
2.3- Méthodologie d'intervention	5

<i>Mesures prises par le candidat pour tenir compte des contraintes liées à l'exécution des travaux en site occupé dans un établissement de santé (ou autre contrainte spécifique)</i>	
3- Développement durable <u>sur la base du cadre de mémoire technique</u> Développement durable apprécié au regard de la pertinence des mesures prises par le candidat dans son SOGED	5

Pour les lots 5, 6, 7, 12, 13, 14, 19, 20 et 21 (CH de Libourne, CH de Sainte-Foy-la-Grande, CH de Blaye):

Critères	Pondération
1- Prix des prestations au regard du chantier type masqué (Le chantier type masqué est réalisé sur la base d'une prestation réaliste)	60
2-Valeur technique <u>sur la base du cadre de mémoire technique</u>	35
<p>2.1- Moyens humains</p> <p><i>Moyens humains affectés à l'exécution des travaux appréciés au regard de l'organigramme faisant apparaître les rôles des intervenants, leur expérience leur temps de présence en Equivalent Temps Plein</i></p> <p><i>Capacité à répondre à plusieurs chantiers en simultané dont le détail est donné en annexe 1 au présent RC</i></p>	20
<p>2.2- Moyens matériels</p> <p><i>Moyens matériels affectés à l'exécution des travaux appréciés au regard du descriptif des Equipements/matériels/matériaux proposés</i></p>	10
<p>2.3- Méthodologie d'intervention</p> <p><i>Mesures prises par le candidat pour tenir compte des contraintes liées à l'exécution des travaux en site occupé dans un établissement de santé (ou autre contrainte spécifique)</i></p> <p><i>Organisation mise en œuvre par le candidat pour l'exécution des travaux et pour répondre aux urgences</i></p>	5
<p>3- Développement durable <u>sur la base du cadre de mémoire technique</u></p> <p>Développement durable apprécié au regard de la pertinence des mesures prises par le candidat dans son SOGED</p> <p>Développement durable apprécié au regard des mesures prises par le candidat dans le cadre de l'exécution des travaux pour diminuer les gaz à effet de serre</p>	5

Pour les lots 3, 8, 15 (CH Charles PERRENS)

Critères	Pondération
1- Prix des prestations au regard du chantier type masqué (Le chantier type masqué est réalisé sur la base d'une prestation réaliste)	40
2-Valeur technique <u>sur la base du cadre de mémoire technique</u>	55

<p>2.1- Moyens humains</p> <p><i>Moyens humains affectés à l'exécution des travaux appréciés au regard de l'organigramme faisant apparaître les rôles des intervenants, leur expérience leur temps de présence en Equivalent Temps Plein</i></p> <p><i>Capacité à répondre à plusieurs chantiers en simultané dont le détail est donné en annexe 1 au présent RC</i></p>	25
<p>2.2- Moyens matériels</p> <p><i>Moyens matériels affectés à l'exécution des travaux appréciés au regard du descriptif des Equipements/matériels/matériaux proposés</i></p>	20
<p>2.3- Méthodologie d'intervention</p> <p><i>Mesures prises par le candidat pour tenir compte des contraintes liées à l'exécution des travaux en site occupé dans un établissement de santé (ou autre contrainte spécifique)</i></p> <p><i>Organisation mise en œuvre par le candidat pour l'exécution des travaux et pour répondre aux urgences</i></p> <p><i>Organisation mise en œuvre pour assurer la continuité des travaux (période de congés/absences...)</i></p>	10
<p>3- Développement durable sur la base du cadre de mémoire technique</p> <p>Développement durable apprécié au regard de la qualité des matériaux utilisés (produits labellisés / écolabellisés/bio sourcé...)</p> <p>Développement durable apprécié au regard des mesures prises par le candidat dans le cadre de l'exécution des travaux pour diminuer les gaz à effet de serre</p>	5

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Le ou les candidats attributaires d'un accord-cadre seront donc retenus à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, qui seront à nouveau demandés lors de l'attribution d'un marché subséquent. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur du CHU DE BORDEAUX (Etablissement support) pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire sera invité à signer l'Acte d'Engagement (et/ou la déclaration éventuelle de sous-traitance) durant ce même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur du CHU DE BORDEAUX (Etablissement support), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux
Tel : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux
Tel : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de BORDEAUX
DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C
Cité Administrative
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
Secrétariat du CCIRA de Bordeaux
Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr